

Dossier d'inscription AOCS XV



SAISON 2024/2025

Le mot du président

Si tu es en possession de ce dossier d'inscription c'est que tu as décidé de démarrer ou de continuer d'apporter ton soutien à notre, à ton association et nous t'en remercions !

Cependant, mon équipe dirigeante et moi-même, avant que tu puisses fouler la pelouse, allons te demander un premier effort et non des moindres : remplir ton dossier sans le quel rien ne sera possible !

En effet, je ne te cache pas que sans tous les éléments qui y sont contenus, difficile pour nous d'être opérationnels sans « courir » après les informations et les cotisations. C'est pourquoi, nous avons travaillé à la mise en place d'un dossier d'inscription permettant de rassembler un maximum de données dans un seul et même document mais aussi d'avoir un espace d'expression sur nos droits et devoirs respectifs au travers des chartes sur lesquelles tu porteras une grande attention. Ce document reste perfectible comme toujours et nous sommes toujours ouvert à de nouvelles idées constructives.

Attention ce dossier ne vaut pas licence, il s'agit d'une cotisation pour devenir adhérent. C'est grâce à ce dossier qui ne sera recevable qu'une fois complet que tu auras accès à la création ou au renouvellement de ta licence sportive sur OVAL-E. Si ce point te semble compliqué, pas de panique, tu trouveras en fin de document tous les contacts nécessaires pour avoir de plus amples informations.

Cette association que j'ai le privilège de représenter repose sur deux éléments fondamentaux : l'engagement de ses adhérents, quels qu'ils soient, et leurs capacités à la promouvoir positivement. Aussi, n'hésites pas solliciter ton entourage personnel et/ou professionnel ou toutes personnes désireuses de s'investir « pour filer un coup de main » qu'il soit humain, financier ou les deux !

Pour finir, il ne me reste plus qu'à te souhaiter au nom de l'AOCs XV, une année pleine de joies, de victoires, de rires, de bonheur, de travail, de respect et surtout de plaisir autour de nos valeurs familiale et de notre devise :

« Plus qu'un club, une famille ! »

Sportivement, Jérémie KAISER, président.

1. FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADHERENT :

NOM : _____	PRENOM : _____
SEXE : _____	CATEGORIE : _____
DATE et lieu DE NAISSANCE : _____	
PROFESSION : _____	
ADRESSE : _____	

VILLE / CODE POSTAL : _____	
TELEPHONE : _____	
MAIL : _____	

Personne à contacter en cas d'urgence :

NOM : _____	PRENOM : _____
ADRESSE : _____	

VILLE / CODE POSTAL : _____	
TELEPHONE : _____	

2. DISPONIBILITE

Dans un souci d'organisation, peux-tu nous indiquer tes disponibilités. C'est quand tu peux, comme tu veux ! l'ambiance y est bonne et festive ! on compte sur toi !

Rencontres sportives et entrainements :

- Occasionnellement
- Régulièrement

Festivités organisées par le club :

- Occasionnellement
- Régulièrement

3. DROITS A L'IMAGE :

J'autorise L'association OUEILLAN CUXAC SALLELES XV à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) me représentant.

Date :

Signature :

4. LES CHARTES DU CLUB :

4.1 CHARTE PARENTS :

Les parents doivent accompagner et aider le club dans la formation sportive et la co-éducation à la vie en groupe de leur enfant.

Les parents ont droit :

- A une **formation et un encadrement de qualité** pour leur enfant,
- A une **pratique en sécurité**, en toutes circonstances,
- A l'**information** sur les activités, le comportement, l'évolution de leur enfant,
- **Au respect** de tous les membres de l'École de rugby et du club,
- **Aux moments d'échange et de convivialité** qu'organise le club,
- **De faire des propositions constructives et de s'investir dans les instances du club.**

Les parents ont le devoir :

- **D'adhérer aux projets sportif et éducatif du club**, en payant la licence et l'adhésion au club,
- De considérer l'**école de rugby** comme un **lieu de formation et d'éducation**,
- **De respecter les éducateurs et dirigeants** qui consacrent du temps bénévolement, aux enfants,
- **De laisser les éducateurs maitres de la partie sportive** et de ne pas y prendre part,
- **De veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant**, tant pour le début des entraînements, que pour les départs et retours aux matchs, et ce, tout au long de l'année,

- De **prendre en compte toutes les informations reçues via les outils de communication** (réseaux sociaux, site...) et **de répondre à toutes demandes dans les délais impartis,**
- **De prévenir l'éducateur en cas d'absence** aux entraînements ou compétitions,
- De se tenir au courant de l'actualité du Club et des divers déplacements,
- **D'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires,** en respectant son équipe, l'adversaire, l'arbitre et tout l'environnement,
- D'être disponibles, en cas de besoin réel et urgent à la demande des éducateurs ou dirigeants,
- De veiller au soin des vêtements de leur enfant, notamment ceux mis à disposition par le Club,
- **D'apporter leur contribution, à leur mesure, à la vie de l'école de rugby** et aux événements et moments de convivialité organisés par le club.

4.2 CHARTE JOUEURS / JOUEUSES :

Les joueurs et joueuses viennent à l'École de rugby pour être formés :

- A la pratique du rugby en tant que joueur
- Aux valeurs éducatives en tant que futur citoyen

Le joueur a droit :

- A une **formation de qualité,**
- A **progresser à son rythme** en respectant son intégrité physique,
- Au **plaisir de jouer en compétition,** quel que soit son niveau,
- **Au respect** de ses éducateurs, entraîneurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement,
- **A l'écoute** de ses éducateurs ou entraîneurs sur les problèmes qu'il pourrait rencontrer,
- **A un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs,** s'il vient à sortir du droit chemin,
- **A la reconnaissance de ses efforts,** de ses progrès, de ses difficultés,
- **Au respect de sa personnalité, de ses convictions, ou de sa différence.**

Le joueur a le devoir :

- **D'être assidu et ponctuel** pour ne pas nuire ni à sa formation, ni au groupe,
- D'être appliqué et à **l'écoute des conseils des éducateurs ou entraîneurs** et de chercher à atteindre son meilleur niveau,
- D'écouter et d'appliquer les consignes de l'ensemble des éducateurs ou entraîneurs et des dirigeants du club,
- De transmettre à ses parents toutes les informations qui leur sont destinées,
- **D'informer l'éducateur ou entraîneur de toute absence** à un entraînement ou une compétition,

- **D'être respectueux de soi-même, des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations,**
- **D'être fier de son club et de ses couleurs,** notamment en portant les équipements fournis lors des compétitions,
- **De donner une bonne image du club** à l'extérieur,
- De connaître et de respecter les règles du jeu,
- De participer aux formations arbitrage qui sont proposées,
- D'accepter en toute circonstance les décisions des responsables,
- **D'accepter le partage du temps de jeu,** des honneurs ou des reproches.

4.3 CHARTE DE L'EDUCATEUR / ENTRAINEUR :

Les éducateurs et entraîneurs apportent aux joueurs / joueuses une formation physique et sportive et inculquent les valeurs du rugby et de la vie en groupe.

L'éducateur ou l'entraîneur a droit :

- Au **respect** des joueurs / joueuses, des parents et de l'ensemble des membres du club car **son investissement est bénévole,**
- A une formation et un recyclage de qualité,
- A l'appui et l'aide des dirigeants pour contribuer à faciliter sa tâche,
- A la **reconnaissance de sa mission éducative quel que soit l'âge du licencié, prise sur son temps libre**
- A l'**écoute attentive et bienveillante des licenciés et/ou de ses parents,** s'il les sollicite pour échanger sur leur enfant.

L'éducateur ou l'entraîneur a le devoir :

- **D'adhérer au projet sportif et éducatif du club,**
- **D'être intransigeant avec TOUS sur le respect des valeurs : respect, solidarité, camaraderie, tolérance,**
- **De se former** pour mettre toujours plus de compétences au service des licenciés de tous âges,
- De préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de la formation,
- **De veiller la sécurité des joueurs,**
- **De ne pas laisser les enfants sans surveillance,** avant, pendant et après les entraînements et compétitions et **de vérifier à chaque séance, la présence ou non des joueurs**
- D'informer les parents sur les règles de vie, le programme d'activités, les horaires,
- D'arriver à l'avance à chaque entraînement (minimum 30mn) et au point de rendez-vous des compétitions,

- De chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir,
- **D'accepter les différences entre les différents profils de licenciés et d'adapter sa méthode pour que chacun puisse trouver plaisir et épanouissement,**
- De positiver tout progrès plutôt que de stigmatiser les erreurs,
- De veiller à donner à tous du temps de jeu,
- De **respecter les arbitres, les joueurs, les parents et d'avoir un comportement et un langage exemplaire en toutes circonstances,**
- D'essayer d'imposer des comportements exemplaires autour du terrain.

4.4 CHARTE DU DIRIGEANT :

Ils aident et accompagnent la formation de l'ensemble des licenciés au sein du Club.

Le dirigeant a le droit :

- À la **formation et l'information** qui lui permettront d'être performant,
- À une **connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités,**
- Au **respect** des enfants, des parents, des éducateurs ou entraîneurs et de l'ensemble du club,
- À la coopération des parents ou des licenciés pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques,
- À la **reconnaissance que mérite son investissement** bénévole,
- **À l'aide du club** pour lui procurer des « conditions de travail » acceptables,
- À des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club.
- **À la participation à la vie du club dans son ensemble.**

Le dirigeant a le devoir :

- De se **former ou s'informer** pour être performant dans les tâches confiées,
- De **connaître précisément son rôle** et de s'y tenir,
- D'apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux et de leur entourage,
- De **respecter** les parents, les licenciés et l'ensemble des membres du club,
- De **décharger partiellement les éducateurs ou entraîneurs** de tout ce qui n'a pas trait au domaine sportif, de faciliter leur tâche par une bonne organisation,
- De **veiller en permanence à une bonne communication interne et externe,**
- De veiller au respect des règles de vie et à ce qu'elles soient bien connues,
- De rechercher en permanence le « **travail en équipe** »,
- **D'accepter les critiques constructives,** d'où qu'elles viennent,
- **D'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération,**
- **De proposer l'organisation de temps de convivialité et d'échange**

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des chartes du club destinées à l'ensemble de ses membres et m'engage à les respecter et à les faire respecter.

Date, nom, prénom et signature :

5. COTISATION Saison 2024-2025 : 50 €

Lien de paiement en ligne : <https://pay.sumup.com/b2c/QRVQ3CJ1>

D'autres modalités de paiement sont possibles (chèque, espèces, Pass'sport ou CB lors des permanences). Les chèques ANCV ne sont pas acceptés. Pour le paiement par lien il suffit de cliquer sur « payer en tant qu'invité »

INFOS ET CONTACTS :

Téléphone du club : 06 40 23 03 75

Adresse mail du club : secretariat-aocs@outlook.fr

Adresse mail sponsors du club : sponsors-aocs@outlook.fr

L'AOCs XV est très honorée de te compter parmi ses membres et te remercie de ta confiance.

« PLUS QU'UN CLUB, UNE FAMILLE ! »